

<p>sollicitation.</p> <p>4) Quelle image le grand-père garde-t-il de l'officier français ? Relevez et nommez un procédé d'écriture qui en rend compte. Commentaire : C'est une question à deux volets : la première partie est exprimée par une phrase interrogative. La deuxième est exprimée par une phrase impérative. La question est posée au moyen d'un mot interrogatif « quelle ». cette interrogation partielle porte sur l'image, l'impression que garde le grand-père de l'officier français. La deuxième partie, la consigne composée de verbes à l'impératif : « Relevez, nommez » exprimant deux tâches précises. Pour rendre compte de l'image que garde le grand-père de l'officier français, l'élève est invité à :</p> <p>a- Relever, dans le texte, un seul procédé d'écriture. b- Le nommer.</p>	<p>4) Le grand-père a une image positive de l'officier français, celle d'un homme tendre et aimable. Les procédés d'écriture qui en rendent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emploi d'un vocabulaire mélioratif – champ lexical de l'amabilité : « affectueux, voix caressante, agréable, tendresse » - L'anaphore « il était affectueux, il ne prenait pas les oreilles... » - L'euphémisme : « il s'est éteint doucement » - L'opposition restrictive : « il n'y comprenait rien mais c'était tout de même agréable de l'entendre » - La forme emphatique : « l'officier, lui, il a commencé à dépérir au printemps... » <p>(2point)</p>

Essai : (10 points)

« Il y en avait qui les injuriaient, qui les menaçaient du poing et qui les battaient même. »

Selon vous, est-il acceptable de maltraiter les prisonniers de guerre ?

Développez votre point de vue en vous appuyant sur des arguments et des exemples précis.

I- Introduction

Les guerres ont toujours été synonymes de malheur et de destruction, laissant derrière elles, des milliers, voire des millions de victimes parmi lesquelles on déplore des morts, des mutilés et des prisonniers, incarcérés le plus souvent dans des conditions pour le moins inhumaines. Et depuis le début de la guerre contre le terrorisme, le débat sur la torture de ces derniers est relancé et l'interdiction de toute forme de supplice et des mauvais traitements affaiblie.

A ce propos, peut-on justifier la maltraitance des prisonniers de guerre ?

II- Développement :

- On peut commencer le sujet par évoquer, dans une première partie, certains arguments avancés par certains politiciens, militaires ou mêmes intellectuels pour justifier l'usage de certains moyens de pression, y compris la torture contre des détenus.

Première partie

Argument 1 :

- Certaines parties considèrent que la torture, par exemple, est parfois un moyen indispensable dans un interrogatoire pour soutirer des informations capitales d'un prisonnier de guerre, surtout quand il s'agit d'un terroriste, si cela peut aider à déjouer les plans meurtriers et sanguinaires de ses camarades et, ainsi, sauver des vies humaines. Quand la torture, ou tout autre acte de maltraitance, est utilisée pour la bonne cause, elle peut être, à leurs yeux, tout à fait légitime.

Argument 2 :

- Certains estiment que la manière forte est une méthode appropriée et tout à faire conforme à la morale contre des criminels de guerre ou des terroristes. En effet, ceux-ci ont commis des atrocités contre des innocents et des horreurs qui leur ont fait perdre leur statut d'êtres humains. Comment peut-on être compatissant à l'égard de créatures ayant massacré, violé, brûlé, décapité un nombre incalculable de personnes impuissantes et innocentes ? Finalement, on les traite comme ils le méritent en leur rendant la monnaie de leur pièce.

Deuxième partie : Point de vue personnel

- On commence par exprimer explicitement son point de vue, sans équivoque.

Cependant, ces arguments sont irrecevables et totalement inadmissibles. En tant qu'être humain qui se respecte, on ne peut que dénoncer vigoureusement toute forme de maltraitance infligée à des prisonniers de guerre. La torture, surtout, est une méthode indigne et inhumaine.

Argument 1 :

- Aujourd'hui, et surtout pour les pays les plus développés technologiquement, la torture n'a plus de raison d'être sous n'importe quel prétexte. En effet, ces pays disposent de moyens technologiques hautement sophistiqués et de moyens de renseignement très développés, à l'instar des satellites de communication et d'espionnage, des radars à très longue portée ou des drones invisibles, qui leur permettent de pratiquement tout savoir sur l'ennemi et même anticiper toute action hostile. La torture devient ainsi inutile et l'argument pour la défendre inefficace.

Argument 2 :

- La dignité humaine n'est pas une question à débattre. C'est pourquoi tous les pays du monde sont signataires des différentes conventions, et essentiellement les conventions de Genève qui contraignent tous les pays à traiter humainement les prisonniers et qui stipulent que « la torture et tous les actes de pression physique ou psychologique sur ces derniers sont strictement interdits. » Donc, l'intégrité physique et psychologique des détenus est incontestablement assurée et toute atteinte à cette intégrité est considérée comme un manquement à ses obligations, à ses lois, ce qui est passible de sanctions internationales graves à l'encontre de la partie concernée. De même, aucune religion, aucune morale n'admet ces actes barbares contre la dignité humaine. D'ailleurs, on ne peut combattre le crime ou les atrocités des uns avec les mêmes armes.

III- Conclusion :

Il va de soi que, même si certains continuent de chercher à spéculer sur la maltraitance des prisonniers de guerre allant même jusqu'à la légitimer sous différents prétextes, toute atteinte à la dignité humaine reste et restera un acte immoral, inhumain qui déshonore le genre humain, et aucun être humain sensé ne peut l'admettre.

Toutefois, tous les hommes possèdent-ils la même volonté pour faire respecter les droits humains ?